



Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 16-000442 / 67687730
KUTHUMI Commodities SA, 1227 Carouge GE
Nettoyage industrielle de gaine de ventilation (cantons de GE, VD et NE)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
01.05.2016–30.04.2019 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 16-000511 / 51916523
Nivarox-FAR S.A., 2400 Le Locle
Secteur production: ancras
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H, 1 F
01.06.2016–31.05.2019 (Renouvellement)
- 16-000167 / 74897813
Busch Clean Air SA, 2900 Porrentruy
Secteur de production: usinage et assemblage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H
01.03.2016–28.02.2019 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 16-000512 / 52043355
Nivarox-FAR S.A., 2046 Fontaines NE
Secteurs / production: roues, ressorts, barilletts, appliques, balanciers, conditionnement et spiral
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 H, 24 F
01.06.2016–31.05.2019 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 16-000199 / 41848517
Entreprise sociale l'Orangerie, 1202 Genève
Travaux de nettoyage dans les parcs, promenades et espaces publics de la Ville de Genève
Besoin particulier de consommation
2 H
01.04.2016–31.03.2019 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

A partir du 1^{er} mars 2016, nous ne publierons plus les rubriques suivantes dans la Feuille fédérale mais quotidiennement dans la FOSC (Feuille officielle suisse du commerce):

1. Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail
2. Permis concernant la durée du travail octroyés
3. Demande de permis de travail refusée

Sur le site www.fosc.ch vous pouvez consulter gratuitement toutes les publications figurant dans les rubriques du SECO mentionnées précédemment, à la rubrique «Permis concernant la durée du travail». Vous pouvez également vous abonner à la FOSC de manière à être informé par voie électronique de toutes les modifications concernant votre canton au sein d'une rubrique, d'une branche ou d'une entreprise.

Rendez-vous sur le site www.fosc.ch pour vous informer.

1^{er} mars 2016

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail